

# Prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » 2015

————— Cahier des charges —————

Avec le soutien de

# **Prix Chorum « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » 2015 - 3<sup>e</sup> édition**

---

## **Sommaire**

---

### **1. Présentation détaillée des prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »**

- 1.1. Les objectifs**
- 1.2. Les thématiques retenues pour 2015**
- 1.3. Les partenaires de l'appel à projets**

### **2. Les conditions d'éligibilité et les modalités d'instruction des projets**

- 2.1. Les porteurs de projets**
- 2.2. Les projets**
- 2.3. Le jury**

### **3. Les prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »**

- 3.1. L'attribution des prix**
- 3.2. L'engagement des candidats**
- 3.3. La remise des prix**

### **4. Le dossier de candidature**

- 4.1. Le contenu du dossier**
- 4.2. Les pièces à transmettre**

### **5. Le calendrier**

## Prix Chorum « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » 2015 - 3<sup>e</sup> édition

### Cahier des charges

**Partenaire historique du secteur de l'économie sociale, CHORUM met en œuvre la protection sociale complémentaire de nombreuses conventions collectives** couvrant de larges champs d'activité (mutualité, hospitalisation privée à but non lucratif, personnes inadaptées et handicapées, centres sociaux et socioculturels, aide à domicile, animation, sport, tourisme social et familial, familles rurales...) et de grandes références de l'économie sociale (Croix-Rouge française, MGEN, MATMUT, Sauvegarde de l'enfance, ADAPEI, APAJH, Médecins sans frontières, Association des Paralysés de France, Restos du Cœur, ATD Quart-Monde, Emmaüs...).

CHORUM a décidé de soutenir des actions mises en place par ses adhérents en prévoyance collective, visant à mieux prévenir les risques professionnels. L'objectif prioritaire est de **favoriser le développement d'actions innovantes et la mutualisation des pratiques repérées.**

La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail sont des enjeux majeurs pour les structures et pour les salariés. Dans l'économie sociale, elle prend une dimension particulière :

- ◆ du fait des **enjeux humains** liés aux valeurs de l'économie sociale,
- ◆ du fait de la nécessité d'un **bon fonctionnement des organisations**, pour mener à bien les projets associatifs qui fondent l'action des structures,
- ◆ du fait de l'importance de **situations à risques**, liées aux moyens matériels et humains limités pour bon nombre de structures, de l'implication forte des salariés dans le projet, qui les conduit à minorer certains risques, des relations avec des publics en difficultés, etc.

Les risques professionnels, dans l'économie sociale, **sont une réalité liée aux caractéristiques des activités déployées** : relations avec un public en situation de difficultés sociales, d'autonomie ou de santé, engagement personnel fort des salariés, tensions avec les usagers, conflits, situations de violence, modes de financement et moyens matériels contraints (impliquant une charge de travail importante), pénibilité physique liée à l'accompagnement de personnes dépendantes ou au transport de matériel ou de mobilier en fonction des activités (problèmes de dos, d'articulation, de TMS, etc.). **Des facteurs « protecteurs » sont également présents** : implication des salariés dans le projet des structures, sens du travail, satisfaction d'être dans une structure à but non lucratif, collectifs de travail soudés, soutien des collègues et de l'encadrement, capacité d'innovation dans les modes d'organisation du travail... Quels que soient les risques (risques pour la santé physique, risques psychosociaux, risque routier professionnel...), leur caractéristique commune est qu'ils sont multifactoriels, et nécessitent la mise en œuvre de **démarches de prévention basées sur l'analyse des situations de travail « réelles », associant les salariés.**

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les prix « **Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale** ».



## 1. Présentation détaillée des prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »

### 1.1. Les objectifs

Les prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » soutiendront des actions de prévention des risques professionnels mises en œuvre par des structures de l'économie sociale (associations, mutuelles...) adhérentes en prévoyance collective à CHORUM.

Le principal objectif est de favoriser la mise en œuvre de démarches de prévention des risques professionnels, auprès des adhérents de CHORUM.

Ce prix permet également de repérer, de diffuser et promouvoir des démarches de préventions innovantes participatives et adaptées au contexte de l'économie sociale.

Certaines des expériences recueillies seront présentées dans le cadre d'une conférence organisée par CHORUM le 26 novembre 2015.

### 1.2. Les thématiques prioritaires retenues pour 2015

En 2015, CHORUM a décidé de cibler des thématiques particulières pour les prix « **Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale** » : la prévention de risques spécifiques (TMS et RPS), mais aussi des approches plus globales soutenant la qualité de vie au travail ou prévenant la pénibilité. Le prix prend en compte les modalités de management et l'organisation du travail, qui participent aux démarches de prévention mais contribuent aussi à la qualité de service.

Les prix récompenseront prioritairement des initiatives portant sur ces domaines d'action :

- ◆ **les troubles musculo-squelettiques (TMS)** : de la prévention au maintien dans l'emploi.
- ◆ **les risques psychosociaux (RPS)** : agir sur les facteurs de risques.
- ◆ **la qualité de vie au travail (QVT)** : prendre en compte l'organisation du travail (autonomie, rythme de travail, expression, consultation des salariés...).
- ◆ **la pénibilité** : de l'évaluation de l'exposition à des facteurs de risque à la mise en œuvre d'actions de prévention.

Nous vous proposons quelques éléments de référence sur ces thématiques :

- ◆ TMS : le dossier de l'Anact  
[www.anact.fr/web/dossiers/sante-au-travail/tms](http://www.anact.fr/web/dossiers/sante-au-travail/tms)
- ◆ RPS : une publication de la Dares sur les indicateurs disponibles  
<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2010-081-2-2.pdf>
- ◆ QVT : les déterminants de la QVT dans l'ESS  
[www.chorum-cides.fr/ressource/les-determinants-de-la-qualite-de-vie-au-travail-dans-less](http://www.chorum-cides.fr/ressource/les-determinants-de-la-qualite-de-vie-au-travail-dans-less)
- ◆ Pénibilité : le dossier de « Travailler mieux »  
[www.travailler-mieux.gouv.fr/Prevention-de-la-penibilite.html](http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Prevention-de-la-penibilite.html)

### 1.3. Les partenaires de l'appel à projets

Le jury représentera les partenaires du prix :

- ◆ CIDES, le centre de ressources et d'action de la Mutuelle CHORUM,
- ◆ des administrateurs de la Mutuelle CHORUM, représentants d'organisations d'employeurs et de syndicats de salariés de l'économie sociale,
- ◆ des partenaires institutionnels
  - ◆ **Santé & Travail**, le magazine mutualiste de la prévention des risques professionnels,
  - ◆ **l'Anact**, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail  
[www.anact.fr](http://www.anact.fr)
  - ◆ **le Centre de ressources en prévention** de la FMF  
[www.mutuelles-de-france.fr/centre-de-ressources-en-prevention.html](http://www.mutuelles-de-france.fr/centre-de-ressources-en-prevention.html)
  - ◆ **OETH**, Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés  
[www.oeth.org](http://www.oeth.org).

## 2. Conditions d'éligibilité et modalités d'instruction des projets

### 2.1. Les porteurs de projets

Peuvent concourir pour ces prix les adhérents de la Mutuelle CHORUM au titre de la couverture obligatoire de prévoyance collective dont les contrats sont en vigueur au jour du dépôt des dossiers.

Toutes les entreprises et établissements satisfaisant à cette condition sont concernés, si leur effectif salarié est supérieur ou égal à cinq salariés (ETP).

### 2.2. Les projets

Les prix « **Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale** » soutiendront des actions de prévention des risques professionnels en phase de démarrage ou en cours de réalisation.

L'enjeu des démarches de prévention sera d'identifier, de façon très concrète, les facteurs de risques et les facteurs de protection, ou ressources, afin de mettre en œuvre des actions qui permettent d'éviter les atteintes à la santé du fait du travail.

La sélection des projets primés se fera sur la base des critères de sélection suivants :

- ◆ l'inscription des projets dans le champ de la prévention primaire, visant à prévenir les risques en amont de la survenue d'incidents ou de dommages,
- ◆ l'implication de la direction dans le projet et les modalités de mise en œuvre de cette implication,
- ◆ l'implication du CHSCT et/ou des DP dans le projet et les modalités de mise en œuvre de cette implication,



- ◆ l'implication des salariés dans le projet et les modalités de mise en œuvre de cette implication,
- ◆ l'évaluation des risques professionnels formalisée dans le cadre du DUERP ou en cours,
- ◆ la prise en compte de l'organisation du travail dans le projet,
- ◆ la mise en œuvre d'une démarche appuyée sur un pilotage interne,
- ◆ un objectif d'« adaptation du travail à l'homme », selon les termes du Code du Travail,
- ◆ l'inscription du projet dans la durée.

### 2.3. Le jury

Le jury sera composé de :

- ◆ **Charley Baltzer**, Adessadomicile, administrateur de CHORUM
- ◆ **Fabrice Deschamps**, CFDT, administrateur de CHORUM
- ◆ **François Desriaux**, rédacteur en chef de *Santé & Travail*
- ◆ **Evelyne Escriva**, chargée de mission, Département Elaboration Solutions Transfert, Anact
- ◆ **Didier Golczyk**, conseiller politique handicap, OETH
- ◆ **Carole Hazé**, responsable du centre de ressources en prévention, FMF
- ◆ **Thierry de Montgolfier**, Fehap, administrateur de CHORUM
- ◆ **Emmanuelle Paradis**, chef de projet prévention et santé au travail, CIDES
- ◆ **Dominique Ribet**, CGT, administratrice de CHORUM

## 3. Modalités d'attribution des prix

### 3.1. L'attribution des prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »

Le jury est souverain pour l'attribution des prix. Il remettra un maximum de six prix, en fonction de la qualité des dossiers présentés.

Les prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » permettront aux lauréats de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches :

- ◆ soutien à l'ingénierie du projet, réalisé par CIDES :
  - ◇ soutien technique,
  - ◇ aide à la réalisation d'outils d'évaluation, d'information, de communication,
  - ◇ conception et mise en œuvre de dispositifs de formation,
  - ◇ sélection de prestataires et d'intervenants,
  - ◇ etc.

◆ soutien matériel à la mise en œuvre du projet : dépenses directement liées au projet (mise en place de moyens de communication internes, de démarches et d'outils méthodologiques d'évaluation des risques professionnels, de capitalisation et d'échanges de pratiques...), d'un montant maximum de **10 000 €**.

La prise en charge ne pourra pas concerner l'achat de matériels.

Le soutien aux projets sera formalisé par une convention qui précisera les modalités d'accompagnement du projet et de diffusion de celui-ci.

### 3.2. L'engagement des candidats

Les entreprises et établissements qui soumettent un projet à CHORUM dans le cadre des prix « **Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale** » acceptent que leur initiative soit éventuellement valorisée par CHORUM. Ils remettent pour cela un formulaire complété et signé. Les lauréats s'engagent à indiquer le soutien apporté par CHORUM à leur projet.

Cette promotion sera assurée par :

- ◆ l'insertion du logo de CHORUM sur l'ensemble des documents liés au projet (comptes-rendus, brochures, plaquettes, affiches...),
- ◆ l'information des institutions représentatives du personnel sur le soutien apporté par CHORUM,
- ◆ l'information des salariés participant au projet d'amélioration des conditions de travail,
- ◆ l'information des partenaires locaux du projet.

### 3.3. La remise des prix

La remise des prix aura lieu lors d'une **conférence organisée le 26 novembre 2015, à Paris**.

Les lauréats des prix « **Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale** » s'engagent à être présents lors de cette conférence.



# Prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »

Cahier des charges

ORGANISÉ PAR :



**CHORUM** est la mutuelle de protection sociale complémentaire dédiée aux entreprises et aux salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle met en oeuvre des garanties et services en prévoyance, santé, épargne, retraite et d'ingénierie sociale, adaptés aux besoins des salariés et employeurs de l'ESS.



Créé par la mutuelle CHORUM, **CIDES est un centre de ressources et d'action pour le développement de l'emploi de qualité dans l'Économie Sociale et Solidaire.** Conçu comme un outil au service des dirigeants et des salariés de l'Économie Sociale et Solidaire, CIDES produit des études pour mieux prendre en compte les évolutions du secteur, soutient les expérimentations innovantes des acteurs, et propose des outils pour faire évoluer les pratiques (prévention et santé au travail, ressources humaines, handicap, etc...).

Avec le soutien de



# Prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » 2015

———— Dossier de candidature ————

Avec le soutien de

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments de présentation mentionnés ci-dessous sur papier libre, ainsi que les pièces jointes demandées en annexe.

## 1. Le contenu du dossier

### L'organisme porteur du projet :

1. Nom (raison sociale) de l'établissement porteur du projet
2. Coordonnées (adresse, téléphone, e-mail)
3. N° SIRET
4. Interlocuteur du projet (nom, fonction, coordonnées)
5. Statut juridique de la structure, date de création
6. CCN appliquée(s)
7. Activités principales
8. Effectifs au 31/12/14 (nombre de salariés, nombre d'ETP, nombre de cadres, nombre d'administrateurs, nombre de bénévoles actifs...)
9. Si la structure candidate est un établissement ou service, taille de l'entreprise employeur
10. Existence d'un CHSCT ou de DP
11. RIB

**La présentation détaillée du projet** au titre duquel l'entreprise candidate au prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale » :

- ◆ **5 pages maximum**, possibilité de joindre des documents en annexe ;
- ◆ Contenu souhaité :
  - ◇ contexte et origine du projet,
  - ◇ historique de la démarche, adaptations éventuelles aux évolutions du contexte,
  - ◇ objectifs,
  - ◇ pilotage,
  - ◇ organisation de la démarche interne,
  - ◇ personnel concerné et effectif de la population ciblée par la démarche (services, métiers, fonctions, « population » selon ses caractéristiques...),
  - ◇ actions projetées ou mises en œuvre, actions à portée individuelle ou collective,
  - ◇ effets attendus en termes d'amélioration des conditions de travail et de qualité du service,
  - ◇ s'il y a lieu, retour des personnes concernées par la démarche,
  - ◇ modalités d'évaluation prévues,
  - ◇ inscription du projet dans la durée, modalités de pérennisation de la démarche.

### Une présentation synthétique du projet :

1. Descriptif synthétique du projet (quelques lignes), en précisant la thématique retenue
2. Les partenaires impliqués dans l'action :
  - ◇ identification, rôles, modalités des partenariats,
  - ◇ appel à des intervenants extérieurs,
  - ◇ participation à des groupements ou des réseaux.

3. Le budget global du projet, incluant toutes les dépenses et les différents financements prévus
4. Les besoins de soutien méthodologique
5. Le calendrier prévisionnel du projet

## 2. Les pièces à transmettre

1. Le N° SIRET ou SIREN de l'entreprise ou de l'établissement, afin d'attester de la qualité d'adhérent en prévoyance collective à CHORUM
2. Un extrait du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé, précisant les dates de sa mise à jour (moins d'un an avant la soumission du projet), portant sur les risques sur lesquels porte l'action de prévention prévue. Si le DUERP est en cours de réalisation, préciser les modalités de mise en œuvre de cette démarche
3. L'avis des institutions représentatives du personnel (IRP), CHSCT ou à défaut délégués du personnel, sur le projet (formulaire joint) ou le procès-verbal de carence en cas d'absence d'IRP, si l'effectif de l'établissement ou de l'entreprise dépasse les seuils prévus par le Code du Travail ou la convention collective
4. Attestation sur l'honneur de conformité avec les règles juridiques et fiscales (formulaire joint)
5. En cas d'intervention de partenaires, prestataires ou consultants notamment, la présentation de ceux-ci (plaquettes...)
6. L'accord de l'entreprise pour que le projet présenté puisse être valorisé dans le cadre d'une brochure éditée par Chorum (formulaire joint)

## 3. Le calendrier

### Les échéances :

- ◆ rendu des dossiers : **vendredi 19 juin 2015.**
- ◆ réunion du jury : **octobre 2015.**
- ◆ la remise des prix est prévue lors d'une conférence organisée **le 26 novembre 2015**, à Paris.

Les dossiers de candidatures sont à envoyer au plus tard le **vendredi 19 juin 2015** :

- ◆ soit par courrier à :  
**Prix « Agir pour la prévention »**  
**CHORUM – CIDES**  
**56-60 rue Nationale**  
**75013 Paris**
- ◆ soit par email à **prevention@chorum.fr**



## Formulaire de recueil de l'avis des instances représentatives du personnel

**Établissement :**

.....

**Adresse :**

.....  
.....  
.....

**Code postal :** ..... **VILLE :** .....

**Les membres du :**

CE       CHSCT       DP

**Donnent un avis favorable au projet :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Fait à :** .....

**Le :** .....

**Nom et qualité des signataires :**

..... .....  <b>Signature</b>
--

..... .....  <b>Signature</b>
--

## Accord pour la valorisation du projet

**Établissement :**

.....

**Adresse :**

.....

.....

.....

**Code postal :** ..... **VILLE :** .....

Je soussigné..... (nom et fonction), donne mon accord, en tant que représentant dûment mandaté de l'établissement présenté ci-dessus, pour que le projet présenté par l'établissement dans le cadre de l'appel à projets « **Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale** » puisse être utilisé à titre d'exemple dans le cadre d'une publication réalisée par CHORUM à l'issue de l'appel à projets.

**Fait à :** .....

**Le :** .....

**Nom et qualité du signataire :**

.....
.....
<b>Signature</b>



## Attestation sur l'honneur

**Je soussigné(e) (nom et prénom) :** .....

**Représentant de (nom de l'établissement ou entreprise) :**

.....

**Adresse :**

.....

.....

- ◆ Certifie que l'entreprise est régulièrement déclarée ;
- ◆ Certifie que l'entreprise est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ◆ Certifie ne pas être en liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ◆ Certifie être en règle avec les conditions de désignation et de fonctionnement des institutions représentatives du personnel.

Établie pour servir et valoir ce que de droit.

**À** .....,

**le** .....

.....  
.....

**Signature**



# Prix « Agir pour la prévention des risques professionnels dans l'économie sociale »

Dossier de candidature

ORGANISÉ PAR :



**CHORUM** est la mutuelle de protection sociale complémentaire dédiée aux entreprises et aux salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle met en oeuvre des garanties et services en prévoyance, santé, épargne, retraite et d'ingénierie sociale, adaptés aux besoins des salariés et employeurs de l'ESS.



Créé par la mutuelle CHORUM, **CIDES est un centre de ressources et d'action pour le développement de l'emploi de qualité dans l'Économie Sociale et Solidaire.** Conçu comme un outil au service des dirigeants et des salariés de l'Économie Sociale et Solidaire, CIDES produit des études pour mieux prendre en compte les évolutions du secteur, soutient les expérimentations innovantes des acteurs, et propose des outils pour faire évoluer les pratiques (prévention et santé au travail, ressources humaines, handicap, etc...).

Avec le soutien de

